



TRANSFORMATION CDD EN CDI AVANT FIN DU CDD

Par **SUPDECO**, le **09/06/2016** à **16:06**

Bonjour, rn
Je suis en CDD d'un an depuis le 15/12/2015 jusqu'au 15/12/2016. rn
Aujourd'hui mon employeur m'a proposé un CDI que nous avons signé. Sauf que dans le contrat il a noté que : rn
"Le contrat qui devait arriver à terme le 15/12/2016 se poursuivra en cdi. rn
L'engagement à durée indéterminée débutera le lendemain même de l'expiration du CDD". rn
Suis-je en CDI officiellement maintenant ? ou en CDD jusqu'au 15/12/2016, puis CDI après cette date. rn
Si c'est le cas, comment je peux demander un CDI à effet immédiat ? quelle est la procédure ? rn
Merci d'avance pour vos retours

Par **Lag0**, le **09/06/2016** à **17:07**

Bonjour, rn
L'employeur aurait pu vous faire un CDI à effet immédiat, mais à priori, ce n'est pas ce qu'il a fait (!). rn
Votre CDI ne débutera que le 16/12/2016 d'après l'extrait du contrat que vous reproduisez.